

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-006 DU 11 JANVIER 2010

Chargeant Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de l'intérim de Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2010-003 du 08 janvier 2010 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim du Président de la République pour compter du 08 janvier 2010 ;

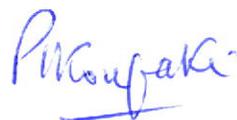
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 08 janvier 2010, Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, est chargé de l'intérim de Monsieur François G. NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 janvier 2010

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale assurant l'intérim



Pascal Irénée KOUPAKI